PROTOCOLE SANITAIRE
COVID-19
MDJ / BIJ

MAIRIE DE BAILLY-ROMAINVILLIERS

PRÉSENTATION DU PROTOCOLE

Protocole réalisé à partir du protocole sanitaire du Ministère des Solidarités et de la Santé
Année scolaire 2020 - 2021

Le présent protocole précise les modalités de fonctionnement de la Maison Des Jeunes et du Bureau Information Jeunesse dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il pourra donc évoluer dans le temps.

LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE

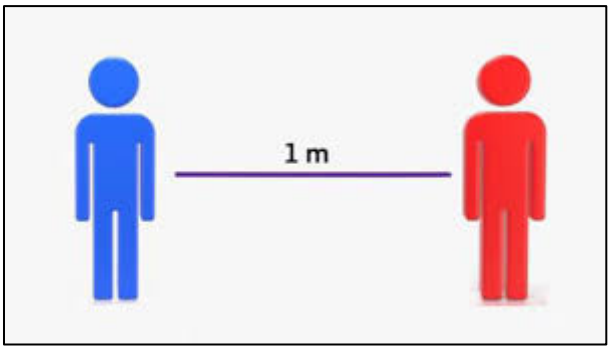

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans la structure doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de la structure, couloirs, salles, tisanerie, sanitaires, etc.).

L'APPLICATION DES GESTES BARRIERES

Les gestes barrières, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

LE PORT DU MASQUE

- **Pour les personnels**

Le port du masque est obligatoire, à l'intérieur comme à l'extérieur, en présence du public accueilli.
Il est important de le changer toutes les 4 heures.

- **Pour les jeunes**

Le port du masque est obligatoire, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour les mineurs accueillis à partir de onze ans.

LE LAVAGE DES MAINS

Personnel et jeunes devront se laver les mains* :

- En arrivant dans la structure ;
- Dès lors qu'on va aux toilettes, tousse dans son coude, éternue où se mouche ;
- Avant et après utilisation du matériel ;
- Avant et après chaque repas.

*** il faut privilégier le lavage des mains à l'eau et au savon lorsque c'est possible. Dans le cas échéant, du gel hydro alcoolique sera utilisé.**

LA VENTILATION DES LOCAUX

Il est préconisé que l'aération des locaux soit fréquemment réalisée et d'une durée d'au moins 10 minutes à chaque fois.

La structure sera donc aérée :
- le matin à l'arrivée des directeurs ;
- le midi pendant la pause déjeuner ;
- le soir pendant le nettoyage des salles et des objets manipulés au cours de la journée.

Il sera nécessaire d'aérer plus régulièrement les salles occupées pendant la journée, notamment la salle des jeux vidéo et la salle triangulaire, après leur occupation.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

Les surfaces et objets fréquemment touchés (queues de billard, manettes de la console, jeux de société, poste informatique, imprimante, etc.) doivent être désinfectés régulièrement au cours de la journée.

Au quotidien, lors de la fermeture de la structure, un entretien plus approfondie des tables, chaises, poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampe d'escalier, postes informatiques, espace de jeux notamment billard et console, doivent être fait.

PROCEDURE CAS SUSPECTE OU IDENTIFIE

En cas de fièvre (38°C ou plus) ou d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le jeune et les encadrants, le confinement au domicile doit être la règle. (Cf. protocole national)

LES ACTIVITÉS

Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation et des gestes barrières.

La mise à disposition d'objets partagés (livres, ballon, jeux, crayons etc.) est permise lorsqu'un nettoyage quotidien est assuré, ou que les objets sont isolés 24h avant réutilisation.

L’organisation d’activités en plein air doit être conçue de façon à ce que le nombre de mineurs présent simultanément dans les espaces utilisés permette le respect de la distanciation lorsque cette dernière est requise.

Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils notamment pour la mise en place d’activités peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles susmentionnées.